



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 030-213000037-20241219-DCM2024108-DE



Réf : DCM2024108

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	28

Date de la convocation : 27/11/2024

Notifiée aux élus le : 27/11/2024

Date de l'affichage : 27/11/2024

**OBJET : DF – Ouverture anticipée
de crédits d'investissement
avant le vote du Budget
annexe 2025 –
Office de Tourisme**

SÉANCE MARDI 03 DÉCEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TROIS DÉCEMBRE à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 27 novembre 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Arnaud FOUREL, Maire-Adjoint.

PRÉSENT-E-S : Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Pierre MAUMÉJEAN à Arnaud FOUREL
Gilles TRAUJLET à Marielle NEPOTY
Michel AUSSANNAIRE à Jean-Claude CAMPOS
Jean-Claude BASCHIOU à Christian LAPISARDI
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE
Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain BAILLIEU

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Il est indiqué au conseil municipal qu'afin de répondre aux besoins des services, il apparait nécessaire de modifier les prévisions budgétaires 2024 en procédant aux écritures suivantes :

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget habituellement avant le 15 avril et, l'année de renouvellement des conseils municipaux, avant le 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09



Cette possibilité permet d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant par ailleurs que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le Budget Annexe 2025 de l'Office de tourisme.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal, conformément à la réglementation en vigueur, une ouverture anticipée de crédits d'investissement à hauteur de : 2 859,50 €

		Crédits votés au BP 2024 y compris DM	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'Article L 1612-1 du CGCT
Crédits votés par chapitre			
21- Immobilisations corporelles	21838 - Autre matériel informatique	10 418,00 €	2 604,50 €
	21848 - Autre matériel informatique	1 020,00 €	255,00 €
TOTAL		11 438,00 €	2 859,50 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** une ouverture anticipée de crédits d'investissement à hauteur de 2 859,50 € telle que présentée.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire
 Pierre MAUMÉJEAN
 Maire d'Aigues-Mortes

Résultats du vote :

Délibération 2024108	DF – Ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du Budget annexe 2025 – Office de Tourisme	Pour :	28	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication